RAPPORT ANNUEL 2012

Berne, mars 2013

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

TABLE DES MATIÈRES

2012 – LIBRE CIRCULATION, APTITUDE GÉNÉRALE AUX ÉTUDES, CONCORDAT SUR LES HAUTES ÉCOLES ET RECONVERSION DANS L'ENSEIGNEMENT **3**

A AXES DE DÉVELOPPEMENT 2008–2014 **5**
1 Scolarité obligatoire 5
2 Enseignement des langues 7
3 Gymnases et écoles de culture générale 10
4 Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II 12
5 Partenariat pour la formation professionnelle 12
6 Coordination des hautes écoles 15
7 Formation des enseignantes et enseignants 16
8 Bourses d'études 17
9 Collaboration en matière de culture et de sport 18
10 Monitorage de l'éducation 19
11 Assurance de la relève en main-d'œuvre qualifiée 21

B TÂCHES PERMANENTES **22**
I Information et communication 22
II Coordination de la mise en application de dispositions légales (réseaux de cadres et de spécialistes, agences spécialisées) 23
III Assistance administrative 24
IV Reconnaissance des diplômes 24
V Accords de financement et de libre circulation 24
VI Interfaces avec d'autres domaines politiques 25
VII Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la promotion de la jeunesse 26
VIII Coopération internationale 27

ANNEXES **29**
Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions 30
Annexe 2: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 32
Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP 33
à partir du 1.1.2013 33
Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP à partir du 1.1.2013 34
Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2012 35
Annexe 6: Liste des publications 2012 38
Annexe 7: Comptes 2012 39

2012 – LIBRE CIRCULATION, APTITUDE GÉNÉRALE AUX ÉTUDES, CONCORDAT SUR LES HAUTES ÉCOLES ET RECONVERSION DANS L'ENSEIGNEMENT

I

L'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé le 22 mars 2012 un nouvel **accord concernant les écoles supérieures**. Pour les étudiantes et étudiants, cet accord améliorera les conditions de libre circulation; en effet, si leur canton de domicile le ratifie, ils jouiront d'une égalité d'accès à toutes les écoles supérieures couvertes par l'accord. Le nouveau système fonctionnera en effet pour la première fois selon les mêmes principes que les accords actuels s'appliquant aux universités et aux hautes écoles spécialisées. L'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) est un accord de financement entre les cantons. Il réglera, un fois entré en vigueur, le montant des contributions qu'un canton doit verser aux cantons sièges des écoles supérieures que fréquentent ses ressortissants et permettra une égalité d'accès aux offres de formation à l'extérieur du canton. Le Comité de la CDIP fera entrer en vigueur l'accord dès que dix cantons y auront adhéré.

II

Les autorités chargées de l'éducation aux niveaux cantonal et fédéral veulent garantir à long terme un **accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale**. C'est l'un des objectifs politiques communs que le DFE/DFI (instance compétente aujourd'hui: Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche [DEFR]) et la CDIP ont fixés pour l'espace suisse de la formation dans la déclaration qu'ils ont publiée en mai 2011. La Confédération et la CDIP entendent compléter dès 2014 le plan d'études cadre des écoles de maturité en y ajoutant des dispositions plus précises sur l'aptitude générale aux études supérieures. Pour procéder à cette révision, elles font établir une liste des compétences qu'il est particulièrement important de posséder en langue première et en mathématiques pour pouvoir entreprendre des études dans pratiquement toutes les branches universitaires. La Confédération et la CDIP tirent ainsi les conséquences d'une évaluation de la formation gymnasiale (EVAMAR II), qui mesurait notamment le niveau de connaissances des gymnasiennes et gymnasiens au terme de leur formation. EVAMAR II a abouti à des résultats globalement positifs, mais a également mis en évidence certains points faibles de la maturité gymnasiale. En effet, si la majorité des titulaires d'une maturité gymnasiale suisse sont bien préparés aux études universitaires, une partie d'entre eux font état de connaissances et compétences lacunaires ou insuffisantes dans certains domaines de la langue première et des mathématiques, domaines qui revêtent pourtant une importance fondamentale pour de nombreuses branches universitaires. C'est à la lumière de ce constat que la Confédération et la CDIP ont donné leur feu vert à la réalisation de cinq sous-projets. La CDIP les a approuvés à l'occasion de son assemblée plénière du 22 mars 2012.

III

En juin 2012, la CDIP a lancé une consultation concernant le projet d'**accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles)**. Au cours de cette procédure qui a duré six mois, le texte a été favorablement accueilli par la majorité des gouvernements cantonaux. Le point le plus controversé a été, comme prévu, la composition du Conseil des hautes écoles. Le concordat sur les hautes écoles constitue du côté des cantons la base légale d'une

solution inédite en Suisse, à savoir une prise en charge conjointe, par la Confédération et les cantons, de l'encouragement et de la coordination du domaine des hautes écoles (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). Par rapport à la situation actuelle, il y aura des simplifications, qui se traduiront notamment par une réduction du nombre d'organes. Le concordat sur les hautes écoles doit être conclu par les cantons pour que la Confédération et les cantons puissent veiller ensemble à l'encouragement et à la coordination de l'espace suisse des hautes écoles, comme le prévoit l'art. 63a de la Constitution. Cet article sur les hautes écoles fait partie des articles constitutionnels sur la formation qui ont été acceptés par une nette majorité de la population votante (85,6 % de oui) en mai 2006. La teneur du concordat sur les hautes écoles est déjà tracée dans les grandes lignes par la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), adoptée par les Chambres fédérales le 30 septembre 2011.

L'entrée en vigueur du concordat habilitera les gouvernements des cantons signataires à conclure une convention de coopération avec la Confédération. C'est cette convention de coopération qui créera les organes communs responsables de la coordination du domaine des hautes écoles. L'entrée en vigueur du concordat sur les hautes écoles, la conclusion de la convention de coopération et la création des organes communs devraient pouvoir intervenir à l'horizon 2015.

IV

Le 21 juin 2012, l'Assemblée plénière de la CDIP a édicté des **dispositions réglementant l'accès à la formation enseignante et la validation des acquis pour les personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement**. Elle a également réglementé la reconnaissance d'un nouveau programme de formation conçu spécifiquement pour ces personnes et combinant formation et activité d'enseignement à temps partiel. Les cantons et les institutions de formation sont libres de former ou non eux-mêmes les personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement. Le nouveau programme s'adresse aux personnes qui sont qualifiées dans une autre profession, qui sont âgées de 30 ans au minimum et qui disposent d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans. C'est le besoin accru d'enseignants qui a été l'élément déclencheur conduisant au développement de la réglementation en matière de reconnaissance de diplômes. Le recrutement du personnel enseignant est une problématique qui varie selon la région, le canton et le degré d'enseignement et qui, en 2012, était plus marquée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. L'idée d'engager des personnes reconverties dans l'enseignement ne doit toutefois pas être envisagée comme une solution valable uniquement pour les périodes où le manque d'enseignants se fait particulièrement ressentir, mais comme une option intéressante à long terme. En apportant des expériences et des perspectives nouvelles, ces personnes peuvent en effet constituer un atout pour l'école.

V

En 2012, la CDIP a pris position à plusieurs reprises sur le **message FRI 2013–2016** de la Confédération. En ce qui concerne la formation professionnelle, ce message est sur la bonne voie: la Confédération devrait pouvoir en effet participer pour la première fois à hauteur de 25 % aux dépenses publiques, comme la loi le prévoit. Du côté des hautes écoles, en revanche, le sous-financement perdure. La CDIP a demandé à la Confédération de prendre également en considération dans le message FRI le transfert de coûts induit par la nouvelle loi sur l'encouragement du sport. Elle a en outre, eu égard aux programmes d'allégement budgétaire planifiés par la Confédération, une nouvelle fois insisté pour que cette dernière n'envisage pas d'économiser sur le domaine de la formation, mais discute au contraire d'une augmentation des crédits qui lui sont alloués.

A AXES DE DÉVELOPPEMENT 2008–2014

1 Scolarité obligatoire

FINALITÉ
La CDIP assure la mise en œuvre sur le plan intercantonal de l'accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et de celui du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, en apportant les instruments nécessaires et en soutenant le travail des conférences régionales.

1.1 Soutien à l'organisation des premières années d'éducation préscolaire et de scolarité

- **Etablissement d'une vue d'ensemble des recherches, projets et instruments favorisant l'encouragement précoce des compétences linguistiques, la socialisation et l'intégration ainsi que l'individualisation et la flexibilisation des parcours de formation**
  Le 19 septembre 2012, le Bureau de coordination HarmoS a discuté la trame de la vue d'ensemble à établir, en veillant à en assurer la coordination avec les recensements que réalise la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) à propos des projets consacrés aux transitions dans le domaine de l'encouragement précoce. Les études, projets et instruments ont fait l'objet de recherches en ligne.

- **Encouragement et coordination des recherches et instruments permettant de renforcer et de consolider les apprentissages langagiers fondamentaux** ***(cf. partie A, axe de développement 2, point 2.1)***
  Le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) a traité de cette question en reprenant les conclusions de divers séminaires et conférences. Les secrétariats généraux de la CDAS et de la CDIP ont entamé la préparation d'un colloque qui portera sur la qualité et sur l'interaction entre accueil extrafamilial et éducation.

1.2 Etablissement d'objectifs nationaux de formation sous la forme de compétences fondamentales

- **Garantie de la prise en compte des objectifs nationaux de formation pour la langue de scolarisation, les langues étrangères, les mathématiques et les sciences naturelles et vérification de leur impact** ***(cf. partie A, axe de développement 10, point 10.3)***
  Le Secrétariat général de la CDIP s'est prononcé sur la question de la prise en compte des modèles de compétences et des compétences fondamentales dans le plan d'études *Lehrplan 21*. De concert avec les experts du consortium scientifique (élaboration des standards nationaux de formation), il a effectué une expertise proposant une série d'adaptations concrètes pour le domaine disciplinaire des sciences naturelles. En outre, il a suivi de près l'intégration des compétences fondamentales dans les plans d'études régionaux et il a émis un avis sur l'intégration de ces dernières dans les moyens d'enseignement.

- **Réflexion sur la manière de rendre accessibles les résultats de l'élaboration des compétences fondamentales afin qu'ils puissent servir à la conception des tâches et moyens d'enseignement et coordination desdits travaux**
  Le Secrétariat général a soumis un document de travail au Bureau de coordination HarmoS à des fins de discussion. Il a également eu des discussions préliminaires avec les *leading houses* des consortiums scientifiques (élaboration des standards nationaux de formation).

- **Réflexion sur l'opportunité d'harmoniser les objectifs nationaux de formation pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) et pour la musique**
  Lors de son assemblée plénière du 21 juin 2012, la CDIP a fait connaître sa position sur la votation du 23 septembre 2012 à propos de l'article constitutionnel sur la formation musicale.

- **Poursuite et renforcement de la collaboration internationale dans le domaine des modèles de compétences et des instruments d'évaluation**
  La collaboration entre pays germanophones a suivi son cours par le biais de rencontres régulières au niveau des responsables nationaux et à celui des experts disciplinaires, s'intensifiant notamment autour de la conception et de l'échange d'items de tests servant à la mesure des compétences.

- **Soutien de la coordination de la formation continue du corps enseignant dans le cadre de la mise en œuvre d'HarmoS et en collaboration avec la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP)**
  Le Bureau de coordination HarmoS a pris en compte les résultats du séminaire de la coopération trilatérale Allemagne–Autriche–Suisse (DACH) de novembre 2011 en vue de l'intégration des compétences fondamentales dans les plans d'études.

- **Encouragement des projets concernant la transition de la scolarité obligatoire au degré secondaire II, notamment du projet *Profils d'exigences pour la formation professionnelle initiale* réalisé avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM)**
  Au sein du groupe de pilotage du projet, le Secrétariat général s'est employé à inclure les compétences fondamentales dans les travaux préparatoires, tout en veillant à la participation d'experts issus des consortiums scientifiques (élaboration des standards nationaux de formation). Le Bureau de coordination HarmoS a été informé de l'avancement du projet le 18 septembre 2012.

1.3 Introduction d'instruments communs au service de la pédagogie spécialisée

- **Conseil apporté, avec le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), aux cantons dans leur mise en œuvre du concordat**
  Les secrétariats généraux de la CDIP et du CSPS ont répondu régulièrement aux questions des administrations cantonales et de la presse, notamment après l'expiration, le 31 décembre 2010, du délai transitoire qui avait été fixé pour le transfert des tâches dans le cadre de la RPT. Deux rencontres d'échange et d'information destinées aux personnes de liaison des cantons pour la pédagogie spécialisée ont eu lieu.

- **Création des conditions nécessaires à l'introduction de la procédure d'évaluation standardisée des besoins individuels (PES) et de l'instrument électronique commun de collecte des données**
  L'instrument électronique servant à la PES a subi des modifications à la suite d'une enquête concernant son installation. Les cantons ont reçu des offres pour un hébergement Web, tandis que les

développeurs de l'instrument électronique proposaient un service d'assistance *(second level support).* Lors d'une réunion, les personnes de liaison des cantons pour la pédagogie spécialisée ont été informées des bonnes pratiques. Le groupe d'accompagnement de la PES a discuté des résultats d'une enquête sur l'utilisation de cet instrument dans les cantons, résultats qui ont été communiqués aux personnes de liaison des cantons pour la pédagogie spécialisée. Les partenaires officiels et les associations faîtières du domaine de la pédagogie spécialisée ont été informés par écrit de l'introduction de la PES et du déroulement d'une procédure d'audition en 2013.

- **Amélioration de la collecte des données et de l'établissement des statistiques couvrant le domaine de la pédagogie spécialisée (en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique [OFS] et le CSPS)** ***(cf. partie A, axe de développement 10, point 10.2)***
  Des contacts réguliers ont été établis entre le Secrétariat général de la CDIP, la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) et l'OFS dans le cadre du projet de modernisation de la statistique de l'éducation.

- **Garantie de la circulation des informations entre les cantons et régions d'une part, et les offices fédéraux et les organisations faîtières concernés d'autre part; proposition ou négociation de solutions communes selon les besoins**
  Des rencontres avec les personnes de liaison des cantons pour la pédagogie spécialisée ont permis des échanges réguliers. Les secrétariats généraux de la CDIP et de la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) ont répondu aux questions posées par les organisations faîtières et par la presse et ont proposé des solutions de soutien aux cantons. Ils ont en outre réagi par écrit au rapport de l'Administration fédérale des finances sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière.

- **Publication par le CSPS d'un manuel à l'usage des cantons, élaboré à partir des bases légales fédérales en vigueur**
  Sur mandat de la CDIP, le Centre de droit des assurances sociales de l'Université de Lucerne a élaboré un guide des bases légales fédérales en matière de pédagogie spécialisée, qui a été publié au début de 2012.

1.4 Réflexion sur les dimensions éducatives de l'école

- **Rédaction confiée au Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) d'un rapport sur les objectifs éducatifs dans les plans d'études et dans les pratiques d'enseignement de la scolarité obligatoire**
  Une trame a été établie avec l'aide du Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). Le rapport sera publié en 2013.

2 Enseignement des langues

FINALITÉ
La CDIP assure la mise en œuvre et de la continuité de ses stratégies pour le développement de l'enseignement des langues et la promotion du plurilinguisme dans le cadre national et dans le contexte européen, en veillant au développement et à l'usage de concepts, d'instruments et d'évaluations des systèmes.

2.1 Coordination et évaluation de l'enseignement des langues dans la scolarité obligatoire

- **Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie commune d'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire et assurance de la coordination entre les régions et les cantons**
  Le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) a assuré le partage d'informations et la coordination des activités entre les projets régionaux et avec les autres partenaires, conformément à la stratégie du 25 mars 2004 et au concordat HarmoS. A l'occasion de la Journée européenne des langues du 26 septembre 2012, une brochure proposant des activités dans le cadre de l'enseignement des langues a été réalisée, et une plate-forme lancée en collaboration avec educa2, offrant des possibilités de dialogue en ligne ainsi qu'un forum. Le Secrétariat général de la CDIP a assumé la coordination au sein du Conseil de l'orthographe allemande et dans le cadre de la collaboration avec le Forum Helveticum. Il a préparé le lancement du Label européen des langues 2013 en Suisse de concert avec la Fondation ch.

- **Edition et large diffusion d'une publication sur la coordination de l'enseignement des langues en Suisse (série Etudes + rapports)**
  Cette publication a paru. Avec l'aide du Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) et du Groupe spécialisé Langues étrangères de la COHEP, le Secrétariat général de la CDIP planifie la communication et la mise en valeur de cette publication en fonction de ses divers groupes cibles.

- **Assurance du développement et de l'information relatifs aux versions suisses du portfolio européen des langues**
  Dans l'optique de la conception d'un premier module spécifiquement conçu pour le gymnase à ajouter sur le site de ressources du PEL III (pour le secondaire II, dès 15 ans), une analyse des besoins a été effectuée au début de 2012 et le projet discuté au niveau des experts avec les concepteurs du Cadre européen commun de référence. Un mandat élaboré sur cette base en vue du développement d'un module supplémentaire destiné au gymnase a été discuté au sein du Groupe de coordination Enseignement des langues (COL).

- **Implication des hautes écoles pédagogiques (HEP) dans les travaux de coordination et dans les activités internationales en faveur de l'enseignement des langues et de la promotion du plurilinguisme**
  Le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) et le Groupe spécialisé Langues étrangères de la COHEP ont œuvré en étroite collaboration pour des projets tels que le Forum sur les langues (voir ci-après). Le Secrétariat général de la CDIP prend part aux séances du Groupe spécialisé Langues étrangères de la COHEP. Avec le COL et la COHEP, il a procédé à une évaluation du programme de recherche 2008–2011 du Centre européen des langues vivantes (CELV) de Graz et rendu possible l'accès à des projets spécifiques pour d'autres protagonistes. En 2012, il a une nouvelle fois délégué quatre spécialistes des langues pour participer à des ateliers du CELV.

- **Organisation d'une journée annuelle d'information et d'échanges réunissant, dans le prolongement du forum européen de Genève en 2010, les responsables et scientifiques impliqués dans l'enseignement des langues (langue de scolarisation, langues étrangères, langues d'origine / de la migration)**
  Conjointement avec le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL), le Groupe spécialisé Langues étrangères de la COHEP ainsi que le Centre scientifique de compétence du plurilinguisme de l'Université et de la Haute école pédagogique de Fribourg, le Secrétariat général a organisé un

Forum sur les langues le 6 novembre 2012. Les conclusions de ce forum seront réunies dans une publication au début de 2013 et mises à la disposition des cantons ainsi que de l'Unité des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe.

- **Coordination et soutien de l'évaluation de l'enseignement des langues mettant à profit les travaux des régions et des institutions scientifiques; au besoin, formulation de recommandations aux cantons à partir des résultats de ces évaluations**
  Le Secrétariat général de la CDIP s'est prononcé sur la question de la dispense de l'enseignement des langues étrangères et a rassemblé les résultats actuels de la recherche en matière d'apprentissage des langues dans le contexte suisse. Le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) a accompagné la conception d'un projet visant à promouvoir la troisième langue nationale, l'italien *(Italiano subito. Curriculo minimo)*. Le Secrétariat général a également participé aux travaux du groupe du Conseil de l'Europe chargé de l'intégration du plurilinguisme dans les plans d'études et les moyens d'enseignement. Les résultats de ces travaux ont été discutés au sein du COL à la lumière du contexte suisse et sont à la disposition des organes des régions linguistiques.

- **Organisation d'un colloque sur les bonnes pratiques en matière de promotion de la lecture *(cf. partie A, axe de développement 10, point 10.4)***
  En collaboration avec le Centre de lecture de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), le Secrétariat général de la CDIP a organisé un colloque sur les bonnes pratiques en matière de promotion de la lecture. Les actes du colloque paraîtront début 2013.

2.2 Coordination et évaluation de l'enseignement des langues dans le degré secondaire II

- **Adoption d'une stratégie de coordination de l'enseignement des langues dans les écoles de formation générale du degré secondaire II *(cf. partie A, axe de développement 3, points 3.1 et 3.2)***
  En mai 2011, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) a soumis au Comité de la CDIP une stratégie respectueuse des compétences et des marges de manœuvre des différents cantons et établissements. Le Comité a remis ce sujet à plus tard en raison des décisions qui doivent encore être prises dans le dossier Maturité gymnasiale: garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles.

- **Elaboration ou adaptation des instruments nécessaires à l'échelle nationale pour la mise en œuvre de cette stratégie, en particulier du Portfolio des langues III (15 ans et plus) complété d'éléments pour le site de ressources en ligne**
  Cf. partie A, axe de développement 2, point 2.1.

- **Collaboration avec la Confédération et les organisations du monde du travail en vue d'une stratégie pour le domaine de la formation professionnelle**
  Cf. partie A, axe de développement 5, point 5.3.

- **Définition avec la Confédération de mesures de coordination fondées sur les résultats de l'analyse conduite sur l'usage des examens standardisés internationaux de langue en Suisse**
  Ces travaux ont été remis à plus tard.

2.3 Renforcement des compétences linguistiques et didactiques dans la formation des enseignantes et enseignants

- **Etablissement, en collaboration avec la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP), de consignes ou de lignes directrices pour la formation initiale des enseignantes et enseignants**
  Ces travaux entrepris par les hautes écoles pédagogiques se sont poursuivis avec le soutien de la COHEP et de la CDIP. L'Institut de didactique des langues de la HEP de Saint-Gall a relancé en janvier 2012 son projet portant sur la conception de profils de compétences linguistiques spécifiques pour les personnes qui enseignent les langues étrangères, avec le soutien financier de l'Office fédéral de la culture (OFC).

- **Mandat à la COHEP en vue d'adapter les offres de formation aux profils requis, de coordonner la formation didactique à partir d'un cadre curriculaire commun et d'harmoniser les critères d'évaluation et l'attribution des crédits ECTS en ce domaine**
  Des entretiens à des fins de coordination ont eu lieu entre la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) et le Secrétariat général de la CDIP.

2.4 Mise à profit du soutien apporté par la loi fédérale sur les langues

- **Collaboration avec la Confédération pour soutenir et encadrer les échanges scolaires au travers d'une agence nationale pour les échanges**
  En participant à diverses séances et aux réunions de groupes de travail spécifiques à chaque niveau d'enseignement, le Secrétariat général de la CDIP a aidé la Fondation ch à organiser les échanges linguistiques au plus près de la pratique.

- **Préévaluation des projets innovants présentés par les cantons en vue d'un soutien financier de la part de la Confédération conformément à l'ordonnance sur les langues**
  Avec l'aide des organes concernés (Groupe de coordination Enseignement des langues [COL], Commission Education et migration [CEM]), le Secrétariat général de la CDIP a examiné en janvier 2012 les projets déposés par les cantons à la lumière des lignes directrices qui avaient été convenues et rendues publiques. Il a ensuite formulé ses recommandations à l'adresse de l'Office fédéral de la culture (OFC).

- **Soutien et encadrement avec la Confédération d'une institution scientifique d'étude et d'encouragement du plurilinguisme (centre national de compétences).**
  Le Secrétariat général de la CDIP a œuvré au sein du comité de pilotage du Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme. En concertation avec le COL, les régions linguistiques et le Bureau de coordination HarmoS, il a élaboré des principes régissant la collaboration entre le Centre de compétence et les écoles publiques.

3 Gymnases et écoles de culture générale

FINALITÉ
La CDIP veille à la garantie d'un accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale.

3.1 Garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale

- **Travaux visant à assurer aux titulaires d'une maturité gymnasiale un accès aux hautes écoles universitaires libre d'examens avec la participation des acteurs du gymnase et de l'enseignement supérieur: définition des compétences de base en langue première et en mathématiques requises pour les études supérieures et intégration de celles-ci dans le plan d'études cadre des écoles de maturité; mandat au Centre suisse pour la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS) d'élaborer du matériel de base sur le thème de l'évaluation commune (correction et évaluation des épreuves selon des directives et des critères établis en commun) et de le mettre à la disposition des cantons; institutionnalisation à l'échelon national de la collaboration entre, premièrement, le gymnase et l'enseignement supérieur et, deuxièmement, entre le gymnase et l'école obligatoire; identification des éléments qui permettront d'optimiser sur le plan individuel l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière dispensée au gymnase; examen de l'opportunité d'émettre des recommandations; examen de l'opportunité d'harmoniser la durée des études gymnasiales**
  Le 22 mars 2012, la CDIP a donné son accord à la réalisation du projet Maturité gymnasiale: garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles. Les travaux ont été entamés.

- **Accompagnement de la mise en œuvre du règlement révisé concernant la reconnaissance des certificats de maturité professionnelle pour l'admission dans les hautes écoles universitaires (règlement Passerelle)**
  Ces travaux ont été remis à plus tard.

- **Adoption d'une stratégie de coordination de l'enseignement des langues dans les écoles de formation générale du degré secondaire II**
  Cf. partie A, axe de développement 2, point 2.2.

- **Assurance avec la Confédération du financement de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IEDS).**
  Cf. partie A, axe de développement 10, point 10.4.

3.2 Développement de l'école de culture générale

- **Révision et promulgation des directives pour la mise en œuvre de la maturité spécialisée, orientation pédagogie**
  Le Comité de la CDIP a approuvé les nouvelles directives le 11 mai 2012.

- **Analyse, avec les hautes écoles spécialisées, de la concordance entre les maturités spécialisées délivrées et les exigences des différentes HES**
  Les travaux du groupe de travail Ecoles de culture générale (ECG) ont débuté dans le cadre de la définition des principes de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG) concernant les ECG.

- **Réflexion sur la possibilité de créer une passerelle permettant aux titulaires d'une maturité spécialisée d'accéder à l'université**
  Les travaux du groupe de travail ECG ont débuté dans le cadre de la définition des principes de la CESFG concernant les ECG.

- **Adoption d'une stratégie de coordination de l'enseignement des langues dans les écoles de formation générale du degré secondaire II**
  Cf. partie A, axe de développement 2, point 2.2.

4 Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II

Le projet Transition est clos. Certains travaux de suivi ont été intégrés au domaine de la formation professionnelle *(cf. partie A, axe de développement 5, point 5.1).*

5 Partenariat pour la formation professionnelle

FINALITÉ
La CDIP veille à la poursuite de l'édification et à l'amélioration continue d'un dispositif permettant d'assurer à long terme l'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, dans l'esprit de partenariat entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail.

5.1 Dispositif général

- **Mise en œuvre des lignes directrices sur le partenariat de la formation professionnelle (lignes directrices de Macolin) à travers une planification commune**
  Le Comité de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a rencontré à trois reprises les associations faîtières des organisations du monde du travail (OrTra) qui sont représentées au sein de la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP). L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a pris part aux séances du Comité de la CSFP et à deux de ses assemblées générales. La CSFP et le Secrétariat général de la CDIP se sont en outre impliqués activement dans des projets partenariaux de développement de la formation professionnelle (Optimisation des procédures de qualification, Profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale, Attestations individuelles de compétences, Evaluation de la maturité professionnelle, Cadre national des certifications [CNC-CH]).

- **Mise au point et adoption de la déclaration partenariale commune relative à la collaboration concernant la transition et au renouvellement de l'engagement**
  La déclaration a été revue puis adoptée par la CDIP à la suite de la consultation effectuée sur une large échelle en 2011. D'autres modifications ont été effectuées sur la base d'entretiens menés avec l'Union patronale suisse et avec l'Union suisse des arts et métiers. Les partenaires de la formation professionnelle doivent encore signer cette déclaration.

- **Publication sur le site Web de la documentation relative au projet Transition**
  Le site Web dédié au projet (www.transition-nahtstelle.ch) a été désactivé à la fin de 2012. La documentation relative au projet est accessible sur le site de la CDIP ainsi que sur edudoc.ch.

- **Assurance et optimisation, avec le soutien de la Confédération et des organisations du monde du travail (OrTra), des bases nécessaires à la mise en œuvre des réformes de la formation professionnelle; après ces réformes, assurance de la mise sur pied des structures requises dans la sphère de compétence des cantons; participation aux travaux des commissions pour le développement professionnel et la qualité**

La collaboration entre l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la CDIP s'est poursuivie sur la base des accords de prestation. Une vingtaine d'ordonnances sur la formation ont pu être mises au point durant l'année. Des délégués continuent à représenter les cantons dans les commissions de réformes et dans les commissions Développement et qualité, et leur formation initiale et continue s'est intensifiée. Au sein d'un groupe de travail, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a participé à la clarification du rôle des commissions Développement et qualité.

- **Mise en œuvre par le Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) du projet relatif à l'optimisation des systèmes d'information et à la création d'une plate-forme suisse d'information dans le domaine de la formation professionnelle**
  La conception d'une plate-forme d'échange de données électroniques pour la formation professionnelle s'est poursuivie. Les autres travaux ont été reportés à la fin de l'année, de manière à respecter les contraintes budgétaires fixées pour 2013.

- **Désignation d'un service d'assistance pour les questions relatives à la qualification des enseignantes et enseignants**
  Le service de soutien conseillant les offices cantonaux de la formation professionnelle sur les questions relatives à la qualification des enseignantes et enseignants de la formation professionnelle initiale et de la maturité professionnelle a démarré ses activités, répondant à de nombreuses questions émanant des cantons. Il a travaillé ce faisant en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la formation professionelle et de la technologie (OFFT).

5.2 Masterplans et financement

- **Mise en place, différenciation et optimisation du dispositif prévu dans l'accord sur les écoles professionnelles**
  Poursuivant ses travaux visant à optimiser le financement des cours interentreprises (CIE), la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a fixé les forfaits à payer pour l'année scolaire 2013/2014 sur la base du relevé des coûts des CIE dans toutes les professions et les a communiqués. Elle a coordonné la conclusion de conventions de prestations entre les cantons et les responsables des cours interentreprises en se fondant sur le contrat-type.

- **Mise au point du projet d'accord intercantonal sur les écoles supérieures (AES), adoption du texte final et procédure de ratification**
  Le 22 mars 2012, l'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), le soumettant ainsi aux cantons pour ratification. Six cantons y ont adhéré avant la fin de 2012. Le relevé des coûts sur lequel se fonde le montant des contributions a été établi pour la première fois en collaboration avec le bureau de consultants B,S,S.

- **Analyse des données à disposition visant à augmenter la transparence du financement de la formation professionnelle**
  La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) réalise chaque année un relevé des coûts de la formation professionnelle. En 2012, l'accent était mis sur les coûts de la formation professionnelle supérieure. Les contributions prévues pour les filières des écoles supérieures ont ainsi pu être analysées une deuxième fois.

- **Collaboration au sein du partenariat à la mise au point du masterplan Formation aux professions des soins**
  Le Secrétariat général de la CDIP est représenté au sein du groupe de pilotage Formation aux professions des soins; ce groupe s'est réuni à deux reprises pour procéder à une analyse de la situation et pour actualiser la liste des projets.

5.3 Développement de la qualité

- **Elaboration avec la Confédération d'une démarche qualité commune et réalisation de projets dans ce sens; participation au projet de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) *Vivre la qualité***
  La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a épaulé l'OFFT pour la réalisation du colloque 2012 du partenariat pour la formation professionnelle, dont le sujet était la qualité.

- **Encouragement avec les différents partenaires de la mobilité au niveau de la formation professionnelle (programmes d'échanges pour apprentis et pour responsables de la formation professionnelle, promotion des compétences linguistiques, etc.).**
  A l'occasion de deux rencontres, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), la Fondation ch ainsi que des représentants des associations faîtières ont précisé les modalités de leur collaboration future. La CSFP a élaboré un projet de recommandation relative à la mobilité dans la formation professionnelle initiale. En octobre, elle s'est prononcée sur un programme présenté par l'OFFT à propos de l'encouragement de la mobilité dans le cadre de la formation professionnelle.

- **Assurance avec la Confédération du financement de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IEDS)**
  Cf. partie A, axe de développement 10, point 10.4.

5.4 Orientation professionnelle et de carrière

- **Optimisation et extension de la coopération avec les organismes et partenaires nationaux et internationaux (service d'orientation pour les programmes d'échange européens, participation à un colloque international)**
  La Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) a présenté l'orientation pratiquée en Suisse au congrès de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) qui s'est tenu à Mannheim. Elle a également participé au congrès du Réseau européen pour les politiques d'orientation tout au long de la vie (ELGPN). La CDOPU a d'autre part procédé à un échange de vues régulier avec la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et défini avec celle-ci les modalités d'une collaboration plus étroite sur le plan stratégique.

- **Définition de mesures visant à assurer et à promouvoir la relève dans l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière**
  La Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) a poursuivi son projet visant à développer une formation de spécialiste en information et documentation au niveau formation professionnelle supérieure ou haute

école spécialisée. Elle a développé un profil d'exigences en ce sens, puis l'a consolidé au niveau suisse.

- **Développement d'une plate-forme en ligne proposant des tests d'aptitude et étude des possibilités d'une application à l'échelle suisse**
  Le Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a mis sur pied une nouvelle unité Conseil et diagnostic pour les offices d'orientation. La commission spécialisée dont s'occupe cette unité s'emploie à définir, sur mandat de la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), la conception de la plate-forme en ligne. En 2012, l'activité s'est centrée sur le recensement des besoins dans les cantons.

- **Réorganisation de la statistique de l'orientation professionnelle et universitaire publique réalisée par la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)**
  La CDOPU a conçu une statistique nationale des prestations cantonales dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Elle va maintenant établir une description uniforme des prestations d'orientation et les réunir dans un catalogue national.

6 Coordination des hautes écoles

FINALITÉ
La CDIP veille à l'établissement, par la Confédération et les cantons, du pilotage commun et général du domaine des hautes écoles (hautes écoles universitaires / hautes écoles spécialisées / hautes écoles pédagogiques) prévu à l'art. 63a Cst.

6.1 Suivi de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE)

- **Participation à la constitution des nouveaux organes de pilotage, et en particulier à la mise sur pied de la Conférence suisse des hautes écoles, et à la préparation des réglementations découlant de la LEHE**
  Le Secrétariat général de la CDIP fait partie de l'organe de coordination et d'un groupe de travail (SER, OFFT, CDIP, CUS) chargé de préparer les réglementations découlant de la LEHE (notamment directives, règlements d'organisation, ordonnances) ainsi que le passage au nouveau modèle de financement conforme à la LEHE. Le groupe de travail qui a rédigé le concordat sur le domaine des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles) a conduit une réflexion sur la manière d'impliquer les cantons dans la préparation des affaires traitées par la Conférence suisse des hautes écoles. Ces travaux sont menés sous la responsabilité de la Confédération.

- **Participation au passage du système actuel de financement de base des hautes écoles cantonales assuré par la Confédération au nouveau modèle conforme à la LEHE**
  En collaboration avec des représentants des cantons, le Secrétariat général de la CDIP participe à un groupe de travail placé sous la responsabilité de la Confédération et chargé de concrétiser le nouveau modèle de financement institué par la LEHE. Le groupe utilise notamment un rapport sur le financement des hautes écoles élaboré dans le contexte du message FRI 2013–2016, qui décrit les prestations financières respectives des cantons et de la Confédération.

6.2 Elaboration du concordat sur le domaine des hautes écoles

- **Mise en consultation et adoption d'une base légale intercantonale qui réglemente la collaboration avec la Confédération afférente à la coordination du domaine des hautes écoles**
  Après l'adoption de la LEHE, la rédaction du projet de concordat sur le domaine des hautes écoles a pu être finalisée. Le concordat s'appuie fortement sur la LEHE ainsi que le prévoit l'art. 63a Cst. Un groupe de travail placé sous la responsabilité du Secrétariat général de la CDIP a présenté au Comité une série de propositions sur la manière de représenter les cantons au sein de la Conférence suisse des hautes écoles. Lors de sa séance de juin, l'Assemblée plénière de la CDIP a mis le projet de concordat en consultation pour six mois, soit jusqu'à fin 2012.

6.3 Convention de coopération Confédération–cantons dans le domaine des hautes écoles

- **Mise en consultation de la convention de coopération entre la Confédération et les cantons dans le domaine des hautes écoles (entrée en vigueur en même temps que la LEHE et le concordat).**
  Après l'adoption de la LEHE, un groupe de travail (SER, OFFT, secrétariats généraux CDIP et CUS) a remanié le projet de convention de coopération en l'alignant sur le projet de concordat. L'Assemblée plénière de la CDIP a lancé la consultation sur le projet de convention en même temps que celle sur le concordat. Parallèlement, une audition d'une durée de trois mois a été organisée par la Confédération.

7 Formation des enseignantes et enseignants

FINALITÉ
La CDIP veille à adapter les diplômes du domaine de l'enseignement et des professions voisines aux nouvelles exigences du métier et aux nouvelles conditions et finalités de l'école et de la branche

7.1 Adaptation des règlements de reconnaissance de diplômes aux profils de compétence requis

- **Autorisation de la reconversion professionnelle dans l'enseignement par la modification de la réglementation en matière de reconnaissance des diplômes, notamment en y ajoutant l'admissibilité sur dossier, la prise en compte des compétences acquises par des voies non formelles et la possibilité de combiner formation et activité d'enseignement**
  Lors de sa séance de juin, l'Assemblée plénière de la CDIP a fixé les exigences minimales pour la qualification des personnes qui disposent d'une expérience professionnelle dans un autre domaine et souhaitent se reconvertir dans l'enseignement. Elle a adopté des modifications des règlements de reconnaissance (degré préscolaire/primaire et degré secondaire I) afin de permettre à ces personnes d'obtenir un diplôme reconnu dans toute la Suisse. La Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) est chargée de coordonner la mise en œuvre de ces formations dans les hautes écoles.

- **Analyse des questions de qualité et de relève dans certaines disciplines (économie familiale, arts visuels, musique) et élaboration d'esquisses de solution à la lumière de la réglementation en matière de reconnaissance des diplômes et de son application**

Le Secrétariat général de la CDIP a mené une enquête auprès des responsables des filières menant à l'enseignement secondaire I (sous-commission de la COHEP) afin de connaître la manière dont les enseignantes et enseignants d'économie familiale et d'activités créatrices (textiles et non textiles) sont formés aujourd'hui. Cette enquête devrait permettre d'évaluer la nécessité d'améliorer certains points dans ce domaine.

- **Préparation d'une évaluation de la pertinence de la tertiarisation de la formation des enseignantes et enseignants**
  En collaboration avec un groupe de travail au sein duquel étaient représentés les cantons, les directions d'établissement scolaire et les hautes écoles, le Secrétariat général de la CDIP a élaboré un concept pour l'évaluation de la pertinence de la formation des enseignantes et enseignants. Pour des motifs financiers, ce projet a été remis à plus tard. Dans l'intervalle, le Secrétariat général est chargé d'apporter diverses modifications au projet.

7.2 Mise en place de centres de didactique des disciplines

- **Soutien de la mise en place de centres de didactique des disciplines et de la promotion de la recherche en didactique disciplinaire, à titre de contribution au développement de la formation des enseignantes et enseignants**
  Le Secrétariat général de la CDIP a examiné deux demandes de cofinancement par le biais de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) concernant des masters en didactique des disciplines et les a ensuite soumises avec un préavis favorable à la Commission AHES, qui les a approuvées. Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution définitive des contributions liées à des projets 2013–2016, la Conférence universitaire suisse (CUS) a décidé de financer un programme de doctorat pour la didactique des disciplines géré en commun par la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses) et la COHEP (Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques).

8 Bourses d'études

FINALITÉ
La CDIP vise à améliorer, à travers l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études, l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur.

8.1 Etablissement du concordat

- **Encadrement si nécessaire du processus de ratification dans les cantons**
  Avec l'adhésion du dixième canton, le nombre minimal de cantons signataires requis pour l'entrée en vigueur du concordat a été atteint. Le Comité de la CDIP doit encore fixer la date d'entrée en vigueur du concordat.

8.2 Mise en place des instruments d'application

- **Soutien des cantons dans l'élaboration de recommandations pour le calcul des allocations de formation**
  La Conférence intercantonale des préposés aux bourses (CIBE) a rédigé des recommandations concernant le calcul des allocations de formation.

- **Alimentation et développement des plates-formes d'information**
  Les plates-formes ont fait l'objet d'une maintenance et d'une actualisation régulières.

9 Collaboration en matière de culture et de sport

FINALITÉ
La CDIP veille à assurer la collaboration avec la Confédération en matière de culture et de sport sur la base de la nouvelle législation fédérale et à renforcer la collaboration entre les cantons.

9.1 Culture

- **Dans le cadre du Dialogue national sur la politique culturelle entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes, mise en place d'un programme de travail centré sur la préparation du prochain Message Culture (2016–2019) du Conseil fédéral en veillant à une bonne coopération cantons–Confédération dans le domaine du patrimoine et des monuments historiques**
  Le programme de travail pour les années 2012 et 2013 élaboré par des spécialistes a été approuvé en avril 2012 par les représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Des groupes de travail ont été formés pour traiter les sept thèmes. Le premier compte rendu sur l'avancement des travaux sera fourni en 2013.

- **En coopération avec la Bibliothèque nationale suisse, élaboration d'une stratégie de développement coordonnée des bibliothèques en Suisse**
  Le groupe de travail institué par le Comité de la CDIP a commencé ses travaux.

- **Mandat d'élaborer un aide-mémoire sur le thème école et culture**
  Les travaux relatifs à ce mandat ont été repoussés d'une année en raison des priorités à traiter dans le cadre du Dialogue national sur la politique culturelle. Avant d'attribuer ce mandat, il convient d'actualiser la vue d'ensemble des exemples de pratiques d'excellence des cantons.

9.2 Sport

- **Adoption des précisions nécessaires concernant les objectifs d'apprentissage de l'enseignement de la natation, les qualifications spécifiques des enseignantes et enseignants et les conditions générales de cet enseignement**
  L'adoption des précisions concernant l'enseignement de la natation a été repoussée d'une année.

- **Révision et réorganisation des structures de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS)**
  La CRCS a procédé à une révision complète de son règlement qui a été entérinée par le Comité de la CDIP. Cette révision précise la position de la CRCS en qualité de conférence spécialisée de la CDIP et redéfinit ses structures. Dorénavant, les régions définies à l'art. 6 du concordat scolaire de 1970 joueront un rôle important dans son organisation. Son cahier des charges a également été révisé; il établit explicitement la compétence de la CDIP dans le traitement des questions politiques et des questions de coordination scolaire. Au sein du Secrétariat général de la CDIP, la responsabilité du secrétariat de la CRCS a été transférée à l'Unité de coordination Culture & société, organisations internationales.

- **Clarification et définition de la collaboration avec l'Office fédéral du sport**
  En collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSPO), les principaux domaines, thèmes et tâches liés à l'encouragement du sport ont été recensés afin d'identifier, pour chacun d'eux, l'autorité compétente (Confédération, canton, ou les deux ensemble).

10 Monitorage de l'éducation

FINALITÉ
La CDIP veille, en application de l'art. 61a Cst. et en collaboration avec la Confédération, à améliorer les conditions et les bases du pilotage du système d'éducation et de formation à tous ses degrés, à assurer par l'intermédiaire de la recherche, de la statistique et de l'administration l'observation longue durée de ce système, et à garantir la publication tous les quatre ans d'un rapport global sur l'éducation.

10.1 Processus de monitorage et rapport périodique

- **Publication quadriennale du rapport sur l'éducation en Suisse**
  L'élaboration du rapport 2014 sur l'éducation en Suisse a été confiée au Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), qui a commencé ses travaux. Une première ébauche du rapport sera disponible en 2013 déjà.

- **Planification du processus de monitorage de l'éducation en collaboration avec la Confédération**
  La Direction du processus Monitorage de l'éducation a poursuivi ses travaux de planification.

- **Organisation d'un symposium sur le processus de monitorage passé, présent et futur**
  Le projet d'organiser un symposium en 2012 a été abandonné. Le prochain symposium aura lieu lors de la parution du rapport 2014 sur l'éducation.

10.2 Mesures de performance internationales

- **Préparation et coordination de l'analyse de PISA 2012 et de la communication des résultats**
  Une stratégie de communication et de diffusion a été élaborée sous la responsabilité du Groupe de pilotage PISA.

- **Décision quant à la participation de la Suisse à PISA 2015 (désormais uniquement à des fins de comparaison internationale)**
  Lors de son assemblée annuelle, la CDIP s'est prononcée en faveur de la participation de la Suisse à PISA 2015. L'enquête PISA 2015 s'effectuera avec la méthode assistée par ordinateur. L'abandon des comparaisons entre cantons et entre régions linguistiques permettra de réduire la taille de l'échantillon.

- **Examen de l'utilité d'une participation à d'autres évaluations internationales pour le pilotage du système éducatif et vérification de la faisabilité financière**
  La Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED) et la Direction du processus Monitorage de l'éducation en Suisse coordonnent les réflexions sur l'utilité d'une participation à d'autres évaluations internationales. Aucune décision en ce sens n'a été prise en 2012.

10.3 Vérification des objectifs nationaux de formation

- **Conception et planification de la procédure permettant de vérifier dans quelle mesure les objectifs de formation sont atteints dans les différentes disciplines et aux différents moments prévus de la scolarité, compte tenu du monitorage de l'éducation, de PISA et des épreuves individuelles de référence coordonnées à l'échelon des régions linguistiques**
  La phase de planification de la base de données de tâches utilisables à la fois pour les bilans effectués dans les régions linguistiques et pour la vérification de l'atteinte des objectifs de formation s'est achevée. Lors de son assemblée annuelle, la CDIP a pris la décision de mettre sur pied cette base de données. Des rencontres ont eu lieu avec des représentants d'universités, de hautes écoles pédagogiques et d'autres institutions cantonales en vue de constituer un consortium scientifique chargé de l'accompagnement méthodologique.

- **Mise en place de la base de données de tâches qui constituera l'élément central de la vérification des objectifs de formation**
  L'infrastructure technique est disponible pour des tests. Le Comité de la CDIP se prononcera en 2013 sur la structure de projet qui permettra d'assurer la mise en place de la base de données de tâches.

- **Lancement de la procédure de vérification**
  Les travaux de planification ont commencé.

10.4 Développement de la qualité

- **Poursuite de l'application des mesures citées dans la déclaration de la CDIP du 17 mars 2011 sur PISA 2009 et qui sont en relation avec le Monitorage de l'éducation**
  La vérification de l'atteinte des objectifs de formation a fait l'objet d'une planification.

- **Organisation d'un colloque sur les bonnes pratiques en matière de promotion de la lecture**
  Le colloque a eu lieu le 6 juin 2012 à Fribourg.

- **Consolidation de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IEDS)**
  Les contributions de la Confédération sont toujours en souffrance. Il est prévu de poursuivre les discussions avec la Confédération.

11 Assurance de la relève en main-d'œuvre qualifiée

11.1 Manque de main-d'œuvre qualifiée

- **Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration 2011 *Valorisation optimale des chances*, dynamisation à tous les niveaux du système de formation de l'encouragement de la main-d'œuvre qualifiée; soutien à l'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de personnel qualifié**
  Le Secrétariat général de la CDIP a collaboré à la rédaction du rapport sur le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le cadre de l'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de personnel qualifié.

- **Participation à la coordination par la Confédération des activités d'encouragement de la relève dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT)**
  Des entretiens ont eu lieu avec les académies suisses des sciences et avec le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche en vue de la coordination des disciplines MINT.

- **Participation à la stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables (Masterplan Cleantech)**
  La CDIP est représentée au sein du groupe d'accompagnement et du groupe de travail.

- **Participation avec la Confédération et les organisations du monde du travail au Masterplan Formation aux professions des soins**
  Voir partie A, axe de développement 5, point 5.2

- **Question de la relève dans les professions médicales traitée avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), la Conférence universitaire suisse (CUS) et la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS); participation au Masterplan Médecine de famille et médecine de base**
  La présidente de la CDIP a participé, avec les présidents de la CDS, de la CUS et de la CRUS, au sein d'un groupe de travail dit «groupe des quatre», à la recherche de solutions visant à augmenter le nombre de places de formation dans le domaine de la médecine. La CUS s'est chargée de conduire les travaux ultérieurs.

B TÂCHES PERMANENTES

I Information et communication

a) Information et documentation (IDES)

- Sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la CDIP a poursuivi le développement du système d'information et de documentation relatif à la formation professionnelle et continue en Suisse, en utilisant l'éventail des services offerts par IDES (notamment le serveur de documents et le monitorage de la législation). Plusieurs collections thématiques ont été créées. La présentation des services et produits mis à la disposition des institutions responsables et partenaires du domaine de la formation professionnelle a permis de faire connaître IDES auprès de nouveaux publics cibles.

- Le Serveur suisse de documents pour l'éducation et l'information edudoc.ch a pris sa place dans le domaine de l'information et de la documentation sur l'éducation et la formation. Les diverses collaborations établies sur le plan technique et au niveau du contenu avec educa.ch, avec le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), avec la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) et avec l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), ainsi que les projets mis sur pied avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) permettent à la fois un approfondissement et un élargissement de l'offre. Dès lors, le financement et la pérennité du serveur devraient pouvoir être assurés à moyen terme.

- Pour les besoins de la CDIP (IDES), LexMonitor, un système de monitorage législatif en ligne (suivi chronologique des modifications sur les textes législatifs et de la documentation parlementaire) a été mis sur pied progressivement depuis 2008 et intégré, sous forme d'accès réservé, au sein de la solution technique de LexFind. LexMonitor a toutefois dû être gelé en mai 2011 en raison de conflits entre l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg et l'entreprise partenaire responsable de l'aspect informatique. Durant 2012, la CDIP (IDES) a malgré tout pu tenir les cantons et le public intéressé au courant des développements en matière législative grâce à des listes mensuelles d'interventions parlementaires et à des collections spécifiques sur edudoc.ch. L'objectif pour la CDIP (IDES) et l'Institut du fédéralisme reste cependant, à moyen et à long terme, de mettre à disposition un système performant de monitorage de la législation cantonale et fédérale ainsi que de la documentation parlementaire. Pour pouvoir atteindre cet objectif, il faut que les travaux reprennent (y compris dans le cadre du projet LexFind) et progressent en tenant compte des besoins des institutions.

- Les données structurelles et les données de développement concernant le système éducatif suisse qui sont publiées sur le site de la CDIP ont été actualisées sur la base de l'enquête auprès des cantons portant sur l'année scolaire 2011/2012. De nouveaux dossiers IDES, incluant des informations provenant de sources officielles (par ex. sites des départements cantonaux de l'instruction publique ou législations cantonales), ont par ailleurs été élaborés sur divers thèmes relatifs à l'éducation.

- La présentation du système éducatif suisse, revue et adaptée en collaboration avec educa.ch, a été mise en ligne. Le contrat de prestations avec la Fondation ch portant sur la production de contributions à Eurydice a été reconduit. Diverses contributions ont été réalisées, parmi lesquelles notam-

ment la présentation multilingue du système éducatif suisse sur Eurypedia. Afin d'assurer une bonne coordination, Eurydice a été intégré dans le programme de la Direction du processus Monitorage de l'éducation.

b) Communication de la CDIP

- Les décisions de l'Assemblée plénière de la CDIP ont continué à être publiées en ligne, en application du principe de transparence tel que défini dans la décision du Comité de la CDIP du 12 mai 2011. La publication sur le site de la CDIP des documents relatifs aux procédures de consultation et d'audition a, pour sa part, été systématisée et une rubrique Archives a été ajoutée.

II Coordination de la mise en application de dispositions légales (réseaux de cadres et de spécialistes, agences spécialisées)

a) Mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle

- Les commissions de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) ont poursuivi la réalisation de leurs mandats, notamment dans les domaines suivants: développement des professions, procédures de qualification, financement public de la formation professionnelle, formation initiale en école et en entreprise, formation professionnelle supérieure et formation continue.

- Le Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) assume des tâches opérationnelles au niveau de la mise en œuvre des procédures de qualification, dans le cadre de l'échange de données entre cantons et partenaires de la formation professionnelle et dans le domaine de l'information sur la formation professionnelle.

b) Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- La mise en œuvre de la stratégie adoptée par la CDIP dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) a porté essentiellement sur les points suivants: contenus numériques (eContent), bibliothèque scolaire numérique et identité numérique. Des entretiens intensifs ont été menés dans ce contexte avec les fournisseurs de matériel pédagogique, avec les grands prestataires TIC et avec les régions linguistiques.

- Le contrat de prestations avec la Confédération concernant le Serveur suisse de l'éducation n'a pas encore été renouvelé, en raison du regroupement de l'OFFT et du SER au sein d'un seul département.

- Une convention-cadre a été renouvelée avec Microsoft pour l'utilisation de logiciels à des conditions préférentielles. Un concept relatif au programme de partenariat public-privé pour les technologies de l'information et de la communication à l'école (PPP TIC-é) a été présenté à l'Assemblée plénière de la CDIP.

c) Education au mouvement et promotion de l'activité physique

- *Cf. partie A, axe de développement 9, point 9.2.*

III Assistance administrative

- Le Centre de droit des assurances sociales de l'Université de Lucerne a élaboré, sur mandat de la CDIP, un guide des bases légales fédérales en matière de pédagogie spécialisée qui a été publié par la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS).

- Le tarif commun 9/III autorise désormais l'utilisation dans leur intégralité d'émissions radio ou télédiffusées dans tous les niveaux d'enseignement. Cette utilisation doit se faire via une plate-forme sécurisée. Le premier projet annoncé (nanoo.tv) a démarré.

IV Reconnaissance des diplômes

a) Reconnaissance des diplômes étrangers en enseignement ordinaire et en pédagogie spécialisée dans le cadre de l'application de l'accord CH–CE sur la libre circulation des personnes

- Les relations établies sur le plan international se sont poursuivies.

b) Intégration, en collaboration avec la Confédération, de la nouvelle directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'annexe III de l'accord CH–CE sur la libre circulation des personnes

- La directive européenne 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles est désormais applicable en Suisse, ce qui renforce le système de reconnaissances des diplômes déjà en place. Les délibérations parlementaires consacrées à la loi fédérale portant sur l'obligation des prestataires de services de déclarer leurs qualifications professionnelles dans le cadre des professions réglementées et sur la vérification de ces qualifications (LPPS) ont commencé durant l'année. L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour l'automne 2013.

V Accords de financement et de libre circulation

a) Accord de financement et de libre circulation sur la formation professionnelle

- *Cf. partie A, axe de développement 5, point 5.2.*

b) Accord de financement et de libre circulation sur les hautes écoles

- La révision des tarifs fixés dans le cadre de l'accord sur les hautes écoles spécialisées (AHES) pour les hautes écoles pédagogiques et applicables durant les années 2013/2014 à 2015/2016 a une nou-

velle fois été reportée à plus tard, avec mandat de consolider tout d'abord les données qui servent de base au calcul de ces tarifs.

VI Interfaces avec d'autres domaines politiques

a) Politique migratoire et politique d'intégration

- Les actes du CONVEGNO 2012 ont été remaniés en vue de leur publication.

- La publication prévue sur edudoc.ch d'informations destinées aux parents sur les systèmes éducatifs cantonaux a été reportée.

- Projets prévus par l'art. 11 de l'ordonnance fédérale sur les langues *(cf. partie A, axe de développement 2, point 2.4)*: la deuxième mise au concours des projets a eu lieu; la Commission Education et migration (CEM) a évalué les projets déposés et les a transmis, accompagnés d'une recommandation, à l'Office fédéral de la culture (OFC). Plusieurs projets ayant bénéficié d'une aide financière en 2011 se sont achevés en 2012. Dans le cadre de la plate-forme intercantonale pour l'éducation interculturelle, un premier bilan a été dressé avec les représentants de l'OFC, et les points obscurs ont été clarifiés.

- La plate-forme intercantonale pour l'éducation interculturelle s'est réunie à deux reprises. Elle s'est penchée principalement sur les thèmes suivants: cours de langue et de culture d'origine (LCO), interprétariat communautaire, formation scolaire et formation professionnelle des enfants et des jeunes sans papiers.

- Mise en œuvre de l'art. 4, al. 4, du concordat HarmoS et contrat-type pour les conventions de coopération entre cantons et responsables de cours LCO: l'accent a été mis, dans ce contexte, sur le rapport suggéré par la Conférence des secrétaires généraux (CSSG) et concernant les pratiques d'excellence dans le domaine des cours LCO. La conception de ce rapport a été discutée avec les spécialistes cantonaux et les travaux de rédaction ont bien avancé; sa publication est prévue pour 2013.

- Collaboration avec les responsables de cours LCO et les ambassades: plusieurs rencontres de travail ont eu lieu avec l'ambassade de Turquie. Le voyage d'une délégation suisse à Ankara a été reporté en raison d'une réorganisation au sein du Ministère turc de l'éducation.

- Scolarisation des enfants de sans-papiers (postulat Lustenberger 07.3682 *Faciliter l'échange de données entre autorités fédérales et cantonales*): dans sa réponse à une demande de l'Office fédéral des migrations (ODM), la CDIP a réitéré sa position, à savoir que les enfants de sans-papiers ont droit à un enseignement de base, ce droit étant ancré dans la Constitution. Cette position est aussi celle du Conseil fédéral (voir communiqué de presse du DFJP du 15 juin 2012).

b) Education au développement durable (EDD)

- La Fondation Education et développement (FED) et la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement (FEE) ont clarifié les modalités de leur regroupement en une seule et même institution, la Fondation éducation21, et ont également établi le profil de la future agence spécialisée EDD

qu'elle chapeautera. Créée au mois de septembre et inscrite au registre du commerce, la Fondation éducation21 entrera en activité le 1er janvier 2013.

- Un consortium a élaboré, à l'intention de la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP), des recommandations pour l'intégration de l'EDD dans la formation des enseignantes et enseignants. Ces recommandations ont été approuvées par le groupe de pilotage du projet – groupe au sein duquel le Secrétariat général de la CDIP est représenté – lors de sa séance de la fin du mois d'octobre.

- Les travaux visant à poursuivre le développement du plan de mesures 2007–2014 ont été reportés à plus tard en raison des travaux relatifs à la création de l'agence spécialisée EDD.

VII Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la promotion de la jeunesse

a) Culture

- *Cf. partie A, axe de développement 9, point 9.1.*

b) Protection du patrimoine et entretien des monuments historiques

- *Cf. partie A, axe de développement 9, point 9.1.*

c) Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

- *Cf. partie A, axe de développement 6, point 6.1.*

d) Loi sur l'encouragement du sport

- *Cf. partie A, axe de développement 9, point 9.2.*

e) Loi sur la formation continue

- Dans le cadre de la consultation, une réponse-type a été élaborée à l'intention des membres de la CDIP.

f) Initiative populaire Jeunesse + Musique

- Au mois de juin, l'Assemblée plénière de la CDIP a pris position concernant l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes.

- Le Secrétariat général de la CDIP était représenté au sein du groupe de travail de la Confédération chargé de la mise en œuvre de l'article constitutionnel en ce qui concerne la formation musicale extrascolaire.

g) Loi sur les professions de la santé

- Le Secrétariat général de la CDIP est représenté au sein du groupe de pilotage et du groupe d'accompagnement.

VIII Coopération internationale

a) Conseil de l'Europe

- La CDIP a poursuivi sa collaboration régulière avec la Division des Politiques linguistiques dans le cadre du développement du programme Langues vivantes et a assuré la représentation de la Suisse auprès du Centre européen des langues vivantes (CELV) de Graz *(cf. partie A, axe de développement 2, point 2.1).*

b) UNESCO/BIE

- Le Secrétariat général de la CDIP a participé à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Bureau international d'éducation (BIE) et a soutenu ce dernier dans sa tâche.

c) OCDE

- Les travaux visant à optimiser la coopération avec l'OCDE se sont poursuivis.

d) ONU

- Aucune activité n'est à mentionner du côté de la CDIP.

e) Union européenne

- Le Secrétariat général de la CDIP a travaillé étroitement avec l'Agence nationale pour les programmes européens d'éducation et de formation afin de faciliter la mise en œuvre concrète de ces programmes au niveau national.

f) OMC

- Il n'y a pas eu de développement particulier dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services (AGCS, GATS en anglais) en 2012.

g) Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research (ITF)

- Le représentant de la CDIP au sein de la délégation suisse a participé en 2012 aux travaux de l'ITF.

- A l'issue de la phase pilote, le projet Séminaire Yad Vashem (Jérusalem) a pu bénéficier d'un soutien financier de la part du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Le Secrétariat général de la CDIP a apporté son appui à la HEP de Lucerne dans la préparation de la deuxième phase du projet.

ANNEXES

Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions

Les rapports annuels ou rapports d'activités des conférences régionales et des institutions sont accessibles sur les sites Web mentionnés et peuvent aussi être obtenus sur simple demande téléphonique aux adresses indiquées.

Conférences régionales

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
2002 Neuchâtel

tél. 032 889 69 72
fax 032 889 69 73
http://www.ciip.ch / ciip.srti@ne.ch

Deutschschweizer Erziehungsdirektoren-Konferenz (D-EDK)
Zentralstrasse 18
6003 Luzern

Tel. 041 226 00 60
Fax 041 226 00 61
http://www.d-edk.ch / info@d-edk.ch

Erziehungsdirektorenkonferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost)
Geschäftsstelle
Zentralstrasse 18
6003 Luzern

Tel. 041 226 00 60
Fax 041 226 00 61
http://www.edk-ost.ch / edk-ost@d-edk.ch

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektoren-konferenz (NW EDK)
Geschäftsstelle
Zentralstrasse 18
6003 Luzern

Tel. 041 226 00 62
Fax 041 226 00 61
http://www.nwedk.ch / nwedk.@d-edk.ch

Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ)
Geschäftsstelle
Zentralstrasse 18
6003 Luzern

Tel. 041 226 00 60
Fax 041 226 00 61
http://www.bildung-z.ch / info@bildung-z.ch

Institutions

Schweizerische Zentralstelle für die Weiterbildung der Mittelschullehrpersonen (WBZ)
Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)
Haus der Kantone
Speichergasse 6
Postfach
3000 Bern 7

Tel. 031 320 16 80
Fax 031 320 16 81
http://www.wbz-cps.ch

Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH)
Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS)
Haus der Kantone
Speichergasse 6
Postfach
3000 Bern 7

Tel. 031 320 16 60
Fax 031 320 16 61
http://www.csps-szh.ch

Schweizerische Fachstelle für Informationstechnologien im Bildungswesen (SFIB)
Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)
Erlachstrasse 21
Postfach 612
3000 Bern 9

Tel. 031 300 55 00
Fax 031 300 55 01
http://www.ctie.educa.ch

Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung / Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)
Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)
Haus der Kantone
Speichergasse 6
Postfach 583
3000 Bern 7

Tel. 031 320 29 00
Fax 031 320 29 01
http://www.sdbb.ch

Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)
Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)
Entfelderstrasse 61
5000 Aarau

Tel. 062 835 23 90
Fax 062 835 23 99
http://www.skbf-csre.ch

Institut für Externe Schulevaluation auf der Sekundarstufe II (IFES)
Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IEDS)
Stampfenbachstrasse 117
8006 Zürich

Tel. 043 255 10 80
http://www.ifes.ch

Annexe 2: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Zürich	Regierungsrätin Regine Aeppli, Zürich*
Bern	Regierungsrat Bernhard Pulver, Bern*
Luzern	Regierungsrat Reto Wyss, Luzern*
Uri	Regierungsrat Josef Arnold (jusqu'au 31.5.2012)
	Regierungsrat Beat Jörg (depuis le 1.6.2012), Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Walter Stählin, Schwyz
Obwalden	Regierungsrat Franz Enderli, Sarnen
Nidwalden	Regierungsrat Res Schmid, Stans
Glarus	Regierungsrätin Christine Bickel, Glarus
Zug	Regierungsrat Stephan Schleiss, Zug*
Fribourg	Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Fribourg*
Solothurn	Regierungsrat Klaus Fischer, Solothurn
Basel-Stadt	Regierungsrat Christoph Eymann, Basel*
Basel-Landschaft	Regierungsrat Urs Wüthrich, Liestal*
Schaffhausen	Regierungsrat Christian Amsler, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Rolf Degen, Herisau
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Carlo Schmid, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Stefan Kölliker, St. Gallen*
Graubünden	Regierungsrat Martin Jäger, Chur
Aargau	Regierungsrat Alex Hürzeler, Aarau
Thurgau	Regierungsrätin Monika Knill, Frauenfeld*
Ticino	Consigliere di Stato Manuele Bertoli, Bellinzona*
Vaud	Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Lausanne*
Valais	Conseiller d'Etat Claude Roch, Sion
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, Neuchâtel
Genève	Conseiller d'Etat Charles Beer, Genève*
Jura	Ministre Elisabeth Baume-Schneider, Delémont*

Membre associé:

Fürstentum Liechtenstein	Regierungsrat Hugo Quaderer, Vaduz

* Membres du Comité

Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP à partir du 1.1.2013

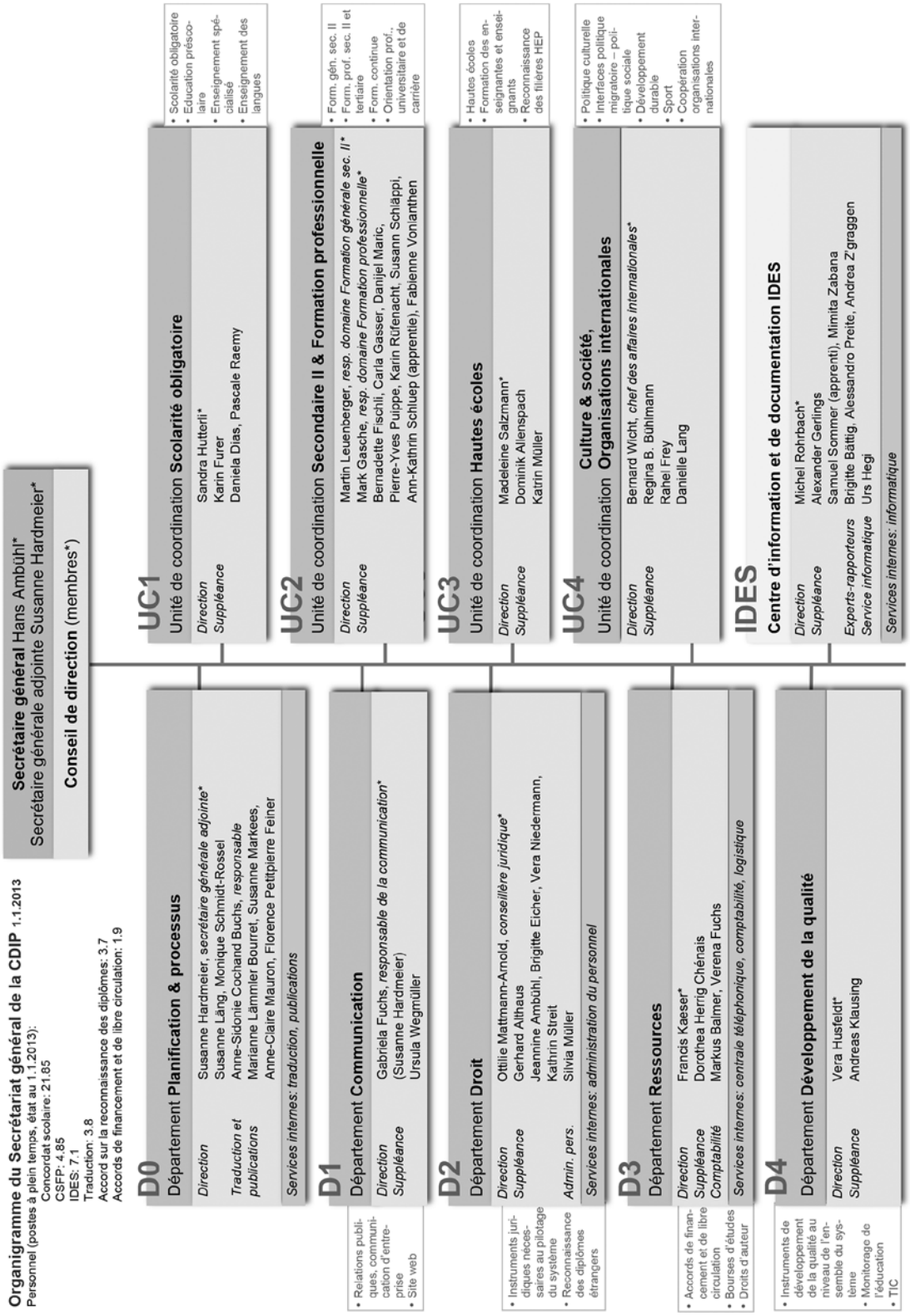

Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP à partir du 1.1.2013

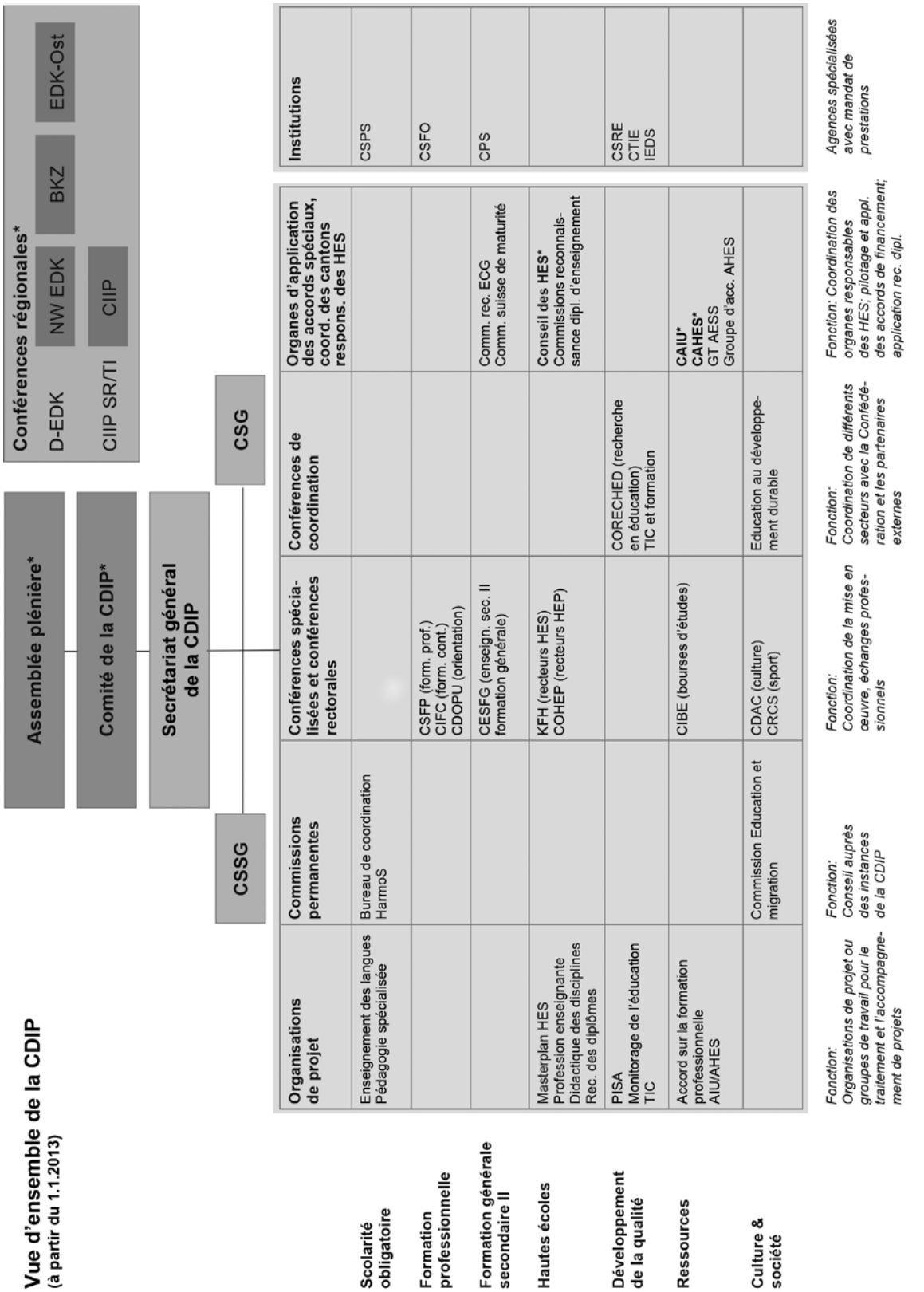

Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2012

Sont répertoriés ci-dessous les actes législatifs qui ont été adoptés par les organes responsables de la CDIP en 2012 ou qui ont été modifiés au niveau du contenu et/ou sur le plan rédactionnel.

Recommandations

Les textes sont disponibles sur notre site Web, aux adresses
http://www.cdip.ch/dyn/11704.php
http://www.cdpe.ch/dyn/11625.php (italien)

–

Raccomandazioni

–

Empfehlungen

–

Déclarations

Les textes sont disponibles sur notre site Web, aux adresses
http://www.cdip.ch/dyn/11705.php
http://www.cdpe.ch/dyn/11626.php (italien)

–

Dichiarazioni

–

Erklärungen

–

Actes législatifs

Les textes sont disponibles sur notre site Web, aux adresses
http://www.cdip.ch/dyn/11703.php
http://www.cdpe.ch/dyn/11624.php (italien)

Révision

- 2.1.3. Règlement du personnel de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
  6 septembre 2012
- 2.3.1. Règlement de la Commission Education et migration (CEM)
  10 décembre 2004
- 2.4.3. Statuts de la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
  8/9 mai 2003
- 2.4.8. Règlement de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS)
  12 juin 2012
- 4.2.1.2.2. Directives concernant les prestations complémentaires requises pour l'obtention de la maturité spécialisée, orientation pédagogique
  11 mai 2012
- 4.2.2.1. Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité
  4 juin 1998
- 4.2.2.3. Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire
  10 juin 1999
- 4.2.2.4. Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les

enseignantes et enseignants du degré secondaire I
26 août 1999
- 4.2.3.1. Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers
27 octobre 2006

Revisione

- 4.2.1.2.2. Direttive concernenti le prestazioni complementari richieste per l'ottenimento della maturità specializzata d'indirizzo pedagogico
del 11 maggio 2012
- 4.2.2.1. Regolamento concernente il riconoscimento dei diplomi d'insegnamento per le scuole di maturità
del 4 giugno 1998
- 4.2.2.3. Regolamento concernente il riconoscimento dei diplomi delle scuole universitarie per i docenti e le docenti del livello prescolastico e del livello elementare
del 10 giugno 1999
- 4.2.2.4. Regolamento concernente il riconoscimento dei diplomi delle scuole universitarie per i docenti e le docenti del livello secondario I
del 26 agosto 1999
- 4.2.3.1. Regolamento concernente il riconoscimento dei diplomi scolastici e professionali esteri
del 27 ottobre 2006

Revision

- 2.1.3. Personalreglement der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK)
vom 6. September 2012
- 2.3.1. Reglement der Kommission Bildung und Migration (KBM)
vom 10. Dezember 2004
- 2.4.3. Statut der Schweizerischen Konferenz der Leiterinnen und Leiter der Berufs- und Studienberatung (KBSB)
vom 8./9. Mai 2003
- 2.4.8. Geschäftsordnung der Konferenz der kantonalen Sportbeauftragten (KKS)
vom 12. Juni 2012
- 4.2.1.2.2. Richtlinien über die zusätzlichen Leistungen für die Fachmaturität im Berufsfeld Pädagogik
vom 11. Mai 2012
- 4.2.2.1. Reglement über die Anerkennung der Lehrdiplome für Maturitätsschulen
vom 4. Juni 1998
- 4.2.2.3. Reglement über die Anerkennung von Hochschuldiplomen für Lehrkräfte der Vorschulstufe und der Primarstufe
vom 10. Juni 1999
- 4.2.2.4. Reglement über die Anerkennung von Hochschuldiplomen für Lehrkräfte der Sekundarstufe I
vom 26. August 1999
- 4.2.3.1. Reglement über die Anerkennung ausländischer Ausbildungsabschlüsse
vom 27. Oktober 2006

Promulgation

- 4.2.1.2.2. Directives concernant les prestations complémentaires requises pour l'obtention de la maturité spécialisée, orientation pédagogie
11 mai 2012

Promulgazione

- 4.2.1.2.2. Direttive concernenti le prestazioni complementari richieste per l'ottenimento della maturità specializzata d'indirizzo pedagogico
del 11 maggio 2012

Neue Erlasse

- 4.2.1.2.2. Richtlinien über die zusätzlichen Leistungen für die Fachmaturität im Berufsfeld Pädagogik
vom 11. Mai 2012

Abrogation

- 2.4.9. Statuts de la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) du 22 octobre 2003 (avec modifications adoptées le 18 décembre 2003 par voie de circulaire). La CPEJ n'est plus une conférence spécialisée de la CDIP, elle dépend de la CDAS depuis le 1er juillet 2011.

Abrogazione

–

Aufhebung

- 2.4.9. Statuten der Konferenz der kantonalen Beauftragten für Kinder- und Jugendförderung (KKJF) vom 22. Oktober 2003 (und Zirkulationsbeschluss KKJF vom 18. Dezember 2003). Die KKJF ist keine Fachkonferenz der EDK mehr, sie gehört seit dem 1. Juli 2011 in den Zuständigkeitsbereich der SODK.

Annexe 6: Liste des publications 2012

Les publications peuvent être téléchargées ou commandées sur notre site Web à l'adresse http://www.cdip.ch/dyn/17236.php

Etudes + rapports

34A Koordination des Sprachenunterrichts in der Schweiz: Aktueller Stand – Entwicklungen – Ausblick. Sandra Hutterli (Hrsg.). 2012. – 231 S.

34B Coordination de l'enseignement des langues en Suisse: état des lieux – développements – perspectives. Sandra Hutterli (éd). 2012. – 244 p.

34E Coordination of Language Teaching in Switzerland. Current Status – Developments – Future Prospects. Sandra Hutterli (ed). 2012. – 226 p.

Publications hors série

Sammlung der Rechtsgrundlagen. Stand 1. Januar 2012

Recueil des bases légales. Etat au 1er janvier 2012

Raccolta delle basi giuridiche. Stato 1° gennaio 2012

Bewegungsförderung: Ideen und Materialien. 2010. – 31 S. – Online-Version mit aktualisierten Links, Stand August 2012

Promotion de l'activité physique: idées et ressources. 2010. – 31 p. – Edition électronique avec liens actualisés. Etat août 2012.

Promozione dell'attività fisica: idee et risorse. 2010. – 31 p. – Versione online con link aggiornati. Stato agosto 2012.

Annexe 7: Comptes 2012

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Bilan (après distribution des bénéfices)	31.12.2011 CHF	31.12.2012 CHF	Variation CHF
ACTIFS			
Caisse	3'890.15	1'811.75	-2'078.40
Postfinance CCP 30-8764-5	9'068.67	1'277.37	-7'791.30
UBS 235-693590.01V (compte courant)	694'801.88	927'402.49	232'600.61
UBS 235-693590.02N (Commission de recours)	107'463.94	233'313.91	125'849.97
UBS 235-9F502040.0 (compte de projet)	446'469.10	551'895.00	105'425.90
UBS 235-9F502265.0 (Suissimage)	422'800.47	592'172.27	169'371.80
UBS 235-9F502266.0 (ProLitteris)	635'356.92	248'482.84	-386'874.08
Liquidités	**2'319'851.13**	**2'556'355.63**	**236'504.50**
Postfinance Compte Deposito 92-371785-4	1'008'174.95	1'003'386.80	-4'788.15
Placements à court terme	**1'008'174.95**	**1'003'386.80**	**-4'788.15**
Débiteurs contributions des cantons	197'092.00	-	-197'092.00
Débiteurs divers	1'534'119.55	1'916'187.75	382'068.20
Débiteurs impôt anticipé	6'461.35	5'625.80	-835.55
Debitor Suissimage	-	47'132.25	47'132.25
Débiteurs ProLitteris GT8	14'343.50	17'482.50	3'139.00
Débiteurs ProLitteris GT9	3'407.85	6'118.88	2'711.03
Créances	**1'755'424.25**	**1'992'547.18**	**237'122.93**
Actifs transitoires	121'387.97	41'652.40	-79'735.57
Contrib. cant. accords de libre circul.	351'930.00	571'340.00	219'410.00
Actifs de régularisation	**473'317.97**	**612'992.40**	**139'674.43**
Total actifs financiers	**5'556'768.30**	**6'165'282.01**	**608'513.71**
		-	-
Mobilier de bureau	1.00	1.00	-
Machines de bureau	1.00	1.00	-
Matériel et logiciels informatiques	1.00	1.00	-
Actif immobilisé	**3.00**	**3.00**	**-**
Part sociale educa.ch	250.00	250.00	-
Avance pour exploitation CPS	140'000.00	92'000.00	-48'000.00
Prêts et participations	**140'250.00**	**92'250.00**	**-48'000.00**
Total patrimoine administratif	**140'253.00**	**92'253.00**	**-48'000.00**
		-	-
TOTAL ACTIFS	**5'697'021.30**	**6'257'535.01**	**560'513.71**

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Bilan (après distribution des bénéfices)	**31.12.2011** CHF	**31.12.2012** CHF	**Variation** CHF
		-	-
PASSIFS		-	-
Créanciers divers	281'250.91	521'721.97	240'471.06
Créanciers TVA	19'210.75	-	-19'210.75
Passifs à court terme	**300'461.66**	**521'721.97**	**221'260.31**
Passifs transitoires	34'506.50	62'494.15	27'987.65
Passifs de régularisation	**34'506.50**	**62'494.15**	**27'987.65**
Projets financés séparement (selon plan financier)	2'004'961.45	1'419'155.47	-585'805.98
Autres projets	485'726.79	561'035.95	75'309.16
Compte courant avec tiers	32'992.87	34'613.96	1'621.09
Régularisation des financements spéciaux	**2'523'681.11**	**2'014'805.38**	**-508'875.73**
Horaires de travail mobile du personnel et vacances	50'000.00	50'000.00	-
Renouvellement TIE	101'535.00	101'535.00	-
Scolarité obligatoire, projet du programme de travail	57'440.00	127'440.00	70'000.00
Publications	75'000.00	100'000.00	25'000.00
Renouvellement technique du site web de la CDIP	20'000.00	20'000.00	-
Conseil du CPS		6'000.00	6'000.00
Archives de l'Etat de Lucerne, archivage	2'000.00	11'000.00	9'000.00
TVA	45'619.20	45'619.20	-
Projet langues étrangères COHEP	8'000.00	-	-8'000.00
Hautes écoles, projet Pédagogie spécialisée		10'000.00	10'000.00
Culture & société, coordination des bibliothèques		28'000.00	28'000.00
Garantie de couverture CPS		1'000'000.00	1'000'000.00
Provisions	**359'594.20**	**1'499'594.20**	**1'140'000.00**
Total capital étranger	**3'218'243.47**	**4'098'615.70**	**880'372.23**
		-	-
Capital propre		-	-
Capital d'exploitation	1'628'378.91	1'257'922.80	-370'456.11
Réserves reconnaissance des diplômes	847'044.18	914'577.77	67'533.59
Réserves CSFP	3'354.74	-13'581.26	-16'936.00
Total capital propre	**2'478'777.83**	**2'158'919.31**	**-319'858.52**
TOTAL PASSIFS	**5'697'021.30**	**6'257'535.01**	**560'513.71**

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Hans Ambühl
Secrétaire général de la CDIP

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Compte d'exploitation	Compte 31.12.2011	Compte 31.12.2012	% 100.00	Budget 2012	Budget 2013
DEPENSES					
Personnel	**6'890'536.48**	**7'114'928.54**	**98.89**	**7'194'500.00**	**7'356'370.00**
Charges d'exploitation	**1'736'762.62**	**1'592'115.69**	**89.44**	**1'780'000.00**	**1'753'600.00**
Taxe sur le produit d'exploitation	**562'654.88**	**579'249.00**		**0.00**	**563'860.00**
Participations	1'375'000.00	1'382'425.00	99.60	1'388'000.00	1'378'000.00
Cofinancements	1'045'000.00	1'080'000.00	100.00	1'080'000.00	1'080'000.00
Contributions à d'autres institutions	433'466.36	209'669.31	113.33	185'000.00	225'000.00
Dépenses de financement	**2'853'466.36**	**2'672'094.31**	**100.72**	**2'653'000.00**	**2'683'000.00**
Total dépenses extraordinaires	**427'158.00**	**1'052'347.75**		**0.00**	**0.00**
TOTAL DES CHARGES	**12'470'578.34**	**13'010'735.29**	**111.90**	**11'627'500.00**	**12'356'830.00**
RECETTES					
Contribution des cantons					
Concordat scolaire	8'191'000.00	8'313'900.00	100.00	8'313'900.00	8'313'900.00
Reconnaissance des diplômes	710'500.00	714'000.00	100.00	714'000.00	214'000.00
Principauté du Liechtenstein	40'930.00	41'045.00	105.24	39'000.00	41'500.00
Accords de libre circulation	545'310.00	571'340.00	91.52	624'300.00	634'730.00
Conférence des offices de formation professionnelle CSFP	420'000.00	420'000.00	100.00	420'000.00	420'000.00
Total des contributions des cantons	**9'907'740.00**	**10'060'285.00**	**99.50**	**10'111'200.00**	**9'624'130.00**
Recettes personnel	324'726.10	390'952.80	87.01	449'300.00	293'000.00
Autres recettes d'exploitation	40'352.15	83'688.93	190.20	44'000.00	43'000.00
Recettes financières	18'500.60	16'125.00	107.50	15'000.00	10'000.00
Total recettes d'exploitation	**383'578.85**	**490'766.73**	**96.55**	**508'300.00**	**346'000.00**
Taxes de participation	25'203.00	56'046.50	373.64	15'000.00	25'000.00
Emoluments reconnaissance des diplômes	537'099.74	528'085.44	188.60	280'000.00	338'700.00
Total taxes	**562'302.74**	**584'131.94**	**198.01**	**295'000.00**	**363'700.00**
Encaissement des droits d'auteur	**1'282'825.55**	**1'317'839.50**		**713'000.00**	**1'288'000.00**
Total indemnités payées par des tiers	**326'840.74**	**235'000.00**		**0.00**	**235'000.00**
Total recettes extraordinaires	**411'539.92**	**2'853.60**		**0.00**	**500'000.00**
TOTAL RECETTES	**12'874'827.80**	**12'690'876.77**	**109.15**	**11'627'500.00**	**12'356'830.00**
TOTAL DEPENSES	**12'470'578.34**	**13'010'735.29**	**111.90**	**11'627'500.00**	**12'356'830.00**
TOTAL RECETTES	**12'874'827.80**	**12'690'876.77**	**109.15**	**11'627'500.00**	**12'356'830.00**
Bénéfice/perte	**404'249.46**	**-319'858.52**	**-2.75**	**0.00**	**0.00**

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Hans Ambühl
Secrétaire général de la CDIP

20.3.2013
144/64/2013/vf

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Compte 2012 - types de coûts /objets de coûts

TYPES DE COÛTS		31.12.2011		31.12.2012	OBJETS DE COÛTS										Projets		
Dénomination	Budget 2011	Compte	Budget 2012	Compte	Concordat scolaire	Statuts CDIP	Institutions cofinancées	CSFP	Reconnaissance des diplômes	Accords de libre circulation					Financements spéciaux (selon annexe)		
										IUV	FHV	FSV	HBV	BFSV	Kt. Beiträge	Beiträge Übrige	Investitionen
Dépenses																	
Personnel	7'118'100	6'890'536	7'194'500	7'114'929	5'021'942	-	-	605'424	977'794	185'385	139'744	120'912	31'864	31'864			
Charges d'exploitation	1'663'900	1'736'763	1'780'000	1'592'116	1'189'520	28'430	-	145'836	166'758	21'275	16'246	16'818	3'616	3'616			
Taxe sur le produit d'exploitation	-	562'655	-	579'249	577'849	-	-	1'400	-	-	-	-	-	-			
Dépenses de financement	2'940'000	2'853'466	2'653'000	2'672'094	54'669	-	2'587'425	-	30'000	-	-	-	-	-			
Dépenses extraordinaires	-	427'158	-	1'052'348	1'052'348	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Total des charges	11'722'000	12'470'578	11'627'500	13'010'735	7'896'328	28'430	2'587'425	752'661	1'174'552	206'660	155'990	137'730	35'480	35'480			5'233'795
Recettes																	
Contribution des cantons	9'905'400	9'907'740	10'111'200	10'060'285	8'354'945	-	-	420'000	714'000	206'660	155'990	137'730	35'480	35'480			
Recettes d'exploitation	522'500	383'579	508'300	490'767	436'962	-	-	53'805	-	-	-	-	-	-			
Taxes	265'000	562'303	295'000	584'132	29'127	-	-	26'920	528'085	-	-	-	-	-			
Encaissement des droits d'auteur	706'000	1'262'826	713'000	1'317'840	1'317'840	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Indemnités payées par des tiers	223'000	326'841	-	235'000	-	-	-	235'000	-	-	-	-	-	-			
Recettes extraordinaires	-	411'540	-	2'854	2'854	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Total recettes	11'722'000	12'874'828	11'627'500	12'690'877	10'141'727	-	-	735'725	1'242'085	206'660	155'990	137'730	35'480	35'480	2'673'418	2'051'501	-
Bénéfice/perte	-	404'249	-	- 319'859	2'245'399	- 28'430	- 2'587'425	- 16'936	67'534	-	-	-	-	-	2'673'418	2'051'501	- 5'233'795
					-		370'456								-		508'876

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Hans Ambühl
Secrétaire général de la CDIP